

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 617 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Orchestre de Chambre de Paris (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Orchestre de Chambre de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Orchestre de Chambre de Paris, 221, avenue Jean-Jaurès 75019 Paris ; Simpa 20963, 2015_08000 .

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Orchestre de Chambre de Paris.

Article 5 : La dépense correspondante, soit 30.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 2042, ligne VE 40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-011, n° d'individualisation 15V00458 DAC, AP 1503546.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO